

Réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique sur le suivi (CORMON) sur le littoral et
l'hydrographie

Marseille, 28-29 mars 2023

Point 2 de l'ordre du jour : Procédures

Ordre du jour provisoire annoté

*Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés
d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.*

Introduction

1. Conformément au programme de travail du PNUE/PAM 2020-2021 adopté par la 22ème réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021), le CAR/PAP et l'Unité de coordination du PNUE/PAM organisent une réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique sur la surveillance des indicateurs relatifs aux côtes et à l'hydrographie.
2. Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :
 - i) Discuter et convenir du contenu du « 2023 MED Quality Status Report (QSR) » relatif à la côte (EO8) et à l'hydrographie (EO7) ;
 - ii) Discuter et convenir de la Fiche indicateur actualisée pour l'indicateur commun candidat « Changement de couverture du sol » ;
 - iii) Discuter des solutions pour renforcer l'interface science-politique (ISP) pour la mise en œuvre de l'IMAP en mettant l'accent sur l'IC15 sur l'hydrographie ;
 - iv) Discuter de la définition du BEE pour l'IC 16 „ Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles“.
3. Les annotations à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par les organisateurs pour aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

La réunion va être ouverte par Mme Željka Škaričić, directrice du CAR/PAP, à 09.30 h le 28 mars 2023.

Point 2 de l'ordre du jour Procédures

Documents de travail	UNEP/MED WG.549/1 UNEP/MED WG. 549/2
Documents d'information	UNEP/MAP WG.549/Inf.1

Le règlement intérieur de la réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique (CORMON) sur la surveillance des indicateurs relatifs à la côte et à l'hydrographie.

4. Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion.
 - a) *Election du bureau*
5. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.
 - b) *Adoption de l'ordre du jour provisoire*
6. Conformément au règlement intérieur, l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.549/1 et annoté dans le présent document sera examiné et proposé pour adoption par la réunion, y compris le calendrier figurant en annexe au présent document.
 - c) *Organisation du travail*

7. Les discussions se tiendront en séances plénières, sous réserve d'une décision de la réunion lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.
8. L'interprétation simultanée en anglais et en français sera assurée pendant la réunion. La documentation sera en anglais et en français. Conformément à la pratique, la documentation de pré-session ne sera pas distribuée sur papier. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session.
9. Il est prévu que la réunion abordera tous les points de l'ordre du jour au cours de la réunion de deux jours. Il est prévu de clôturer la réunion à 16.00 h le 29 mars 2023 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

Point 3 de l'ordre du jour

« 2023 Quality Status Report (QSR) » : Contenu relatif aux indicateurs des OE 7 et 8 de l'IMAP

Documents de travail	UNEP/MED WG.549/3
-----------------------------	-------------------

- 3.1 Chapitre sur l'OE 7 – Altérations hydrographiques : L'indicateur commun 15 « *Localisation et étendue des habitats directement affectés par les modifications hydrographiques* »
- 3.2. Chapitre sur l'OE 8 – Ecosystèmes et paysages côtiers
 - 3.2.1 L'indicateur commun 16 « *Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles* »
 - 3.2.2 L'indicateur commun candidat 25 « *Changement de couverture du sol* »
10. Sous ce point de l'ordre du jour, le CAR/PAP présentera le document « 2023 MED Quality Status Report (QSR) » relatif à la côte (OE8) et à l'hydrographie (OE7) (UNEP/MED WG.549/3). Après la présentation de chaque indicateur commun, une discussion suivra en vue d'améliorer le document.
11. Il est attendu des participants qu'ils commentent le document et qu'ils fassent des suggestions sur la manière de le finaliser.

Point 4 de l'ordre du jour

Solutions pour renforcer l'interface science-politique (ISP) - Le cas des IC 1 et 15 au Maroc

Documents de travail	UNEP/MED WG.549/4
Documents d'information	UNEP/MAP WG.549/Inf.2

12. Sous ce point de l'ordre du jour, le Plan Bleu présentera un rapport sur les écarts scientifiques, les besoins politiques et les difficultés à se conformer aux exigences de la Fiche de l'IC 15 sur l'hydrographie.
13. Il est attendu des participants qu'ils fassent des suggestions pour la suite du processus.

Point 5 de l'ordre du jour

Fiche indicateur actualisée pour l'indicateur commun candidat « Changement de couverture du sol »;

Documents de travail	UNEP/MED WG.549/5
Documents d'information	UNEP/MAP WG.549/Inf.3 UNEP/MAP WG.549/Inf.4 UNEP/MAP WG.549/Inf.5

14. Sous ce point de l'ordre du jour, le CAR/PAP présentera la Fiche actualisée pour l'indicateur commun candidat « Changement de couverture du sol ».
15. Il est attendu des participants qu'ils commentent le document et qu'ils fassent des suggestions pour le suivi de cet indicateur à l'avenir.

Point 6 de l'ordre du jour

Définition du BEE pour l'IC 16 „ Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles“

Documents de travail	UNEP/MED WG.549/6
Documents d'information	UNEP/MED WG. 549/Inf.6

16. Le CAR/PAP présentera, sous ce point de l'ordre du jour, les critères d'évaluation et le document d'orientation pour l'application des critères d'évaluation pour l'indicateur commun 16 de l'IMAP qui a pris en compte les suggestions de la précédente réunion CORMON.
17. La réunion devrait se mettre d'accord sur la fiche indicateur et sur la voie à suivre dans le but de définir un BEE spécifique au pays pour l'IC 16 (littoral) au cours du prochain biennal.

Point 7 de l'ordre du jour**Autres affaires**

18. Sous ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à discuter d'autres questions peut nécessiter une attention particulière, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour**Conclusions et recommandations de la réunion**

Documents de travail	UNEP/MED WG.549/7
-----------------------------	-------------------

19. Les participants à la réunion seront invités à examiner et à adopter les ébauches de conclusions et de recommandations qui résulteront des discussions qui seront préparées par le rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour**Clôture de la réunion**

20. Le Président clôturera la réunion à 16.00 h le jeudi 29 mars 2023.

CALENDRIER PROPOSÉ

Jour 1: Mardi 28 mars 2023		Documents pertinents
9.00 - 9.30	Enregistrement des participants	
9.30 - 9.45	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
9.45 - 10.00	Point 2 de l'ordre du jour : Procédures	UNEP/MED WG.549/1 UNEP/MED WG. 549/2 UNEP/IMAP WG.549/Inf.1
10.00 - 13.00	Point 3 de l'ordre du jour : « 2023 Quality Status Report (QSR) » : Contenu sur IMAP indicateurs des OE7 et OE8 :	UNEP/MED WG.549/3
10.00 - 10.45	3.1 Chapitre sur l'OE 7 – Altérations hydrographiques - 'indicateur commun 15 „Localisation et étendue des habitats directement affectés par les modifications hydrographiques“	
	Présentation et discussion	
10.45 - 11.00	Pause	
11.00 - 11.30	3.1 Suite de la discussion	

11.30 - 13.00	3.2 Chapitre sur l'OE 8 – Ecosystèmes et paysages côtiers 3.2.1 L'indicateur commun 16 « <i>Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles</i> » Présentation et discussion	
13.00 - 14.30	Pause déjeuner	
14.30 - 16.00	3.2.2 L'indicateur commun candidat 25 « <i>Changement de couverture du sol</i> » Présentation et discussion	
16.00 - 16.15	Pause	
16.15 - 17.15	Point 4 de l'ordre du jour : Solutions pour renforcer l'interface science-politique (ISP) – Le cas des IC 1 et 15 au Maroc Présentation et discussion	UNEP/MED WG. 549/4 UNEP/MED WG.549/Inf.2
Fin du Jour 1		
Jour 2 : Mercredi 29 mars 2023		
9.30 - 11.00	Point 5 de l'ordre du jour : Fiche indicateur actualisée pour l'indicateur commun candidat « Changement de couverture du sol » Présentation et discussion	UNEP/MED WG. 549/5 UNEP/MED WG.549/Inf.3 UNEP/MED WG.549/Inf.4 UNEP/MED WG.549/Inf.5
11.00 - 11.15	Pause	
11.15 - 13.00	Point 5 de l'ordre du jour : Définition de BEE pour l'IC 16 « <i>Longueur du littoral soumis à des perturbations physiques dues à l'influence de structures artificielles</i> » Présentation et discussion	UNEP/MED WG. 549/6 UNEP/MED WG.549/Inf.6
13.00 - 14.30	Pause déjeuner	
14.30 - 15.00	Point 7 de l'ordre du jour : Divers	
15.00 - 15.15	Pause	
15.15 - 16.15	Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations de la réunion	UNEP/MED WG. 549/7
16.15	Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion	